

# Elaboration du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel de HAROPA PORT

CSES - 7 juin 2024



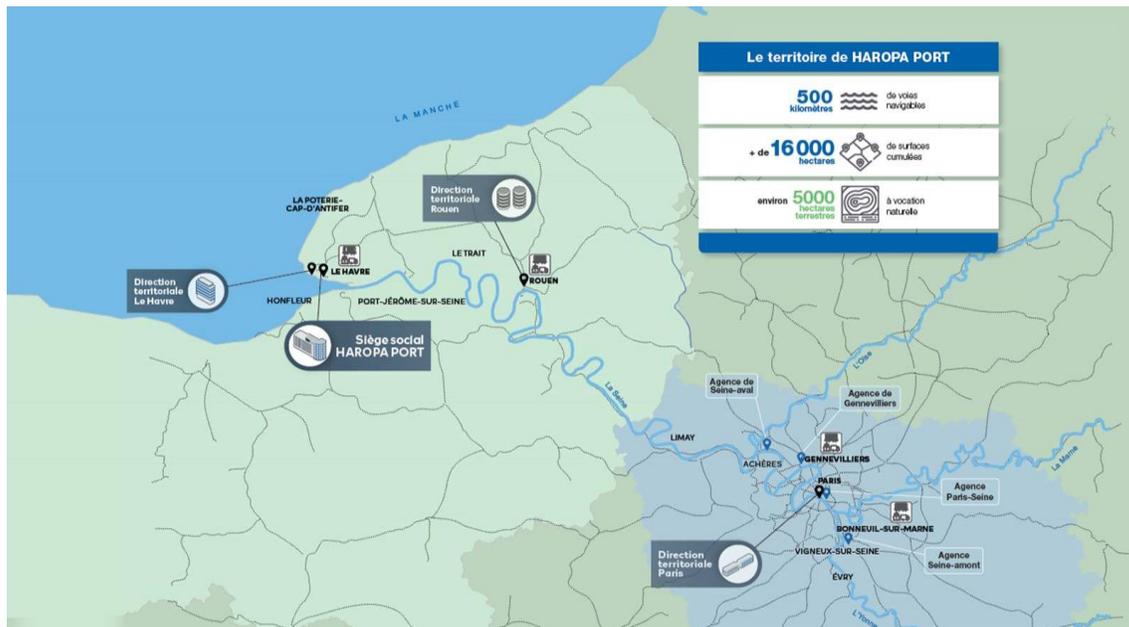
# SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE NATUREL (SDPN)

➤ *Document d'orientation qui vise à mener une politique responsable d'aménageur gestionnaire d'espaces naturels en conciliant les enjeux de développement industrialo-portuaire et les enjeux de biodiversité sur son territoire*

- Partager une vision globale des enjeux écologiques du territoire portuaire et à l'échelle de grands ensembles comme l'estuaire de la Seine ;
- Anticiper les impacts liés au développement économique et en particulier aux aménagements associés ;
- Optimiser la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements portuaires ;
- Améliorer le déroulement de la séquence Eviter/Réduire/Compenser pour les nouveaux aménagements et à différentes échelles ;
- Elaborer une feuille de route pour la préservation, la gestion et la restauration des milieux naturels sur le territoire portuaire.



# Le territoire d'étude : HAROPA PORT



Depuis les agences les plus en amont de la Direction territoriale de Paris jusqu'à l'estuaire de la Seine :

- Des espaces à vocation industrialo-portuaire
- Des espaces à vocation naturelle

-> **affichage clair dans le PS 2020-2025 des ambitions industrielles et écologiques**

## Espaces terrestres

vocation environnementale + vocation industrielle pas encore aménagés + espaces interstitiels/espaces verts

## Domaine fluvial (lit mineur + berges/ouvrages) et maritime

Extension analyse au périmètre rapproché + périmètre élargi



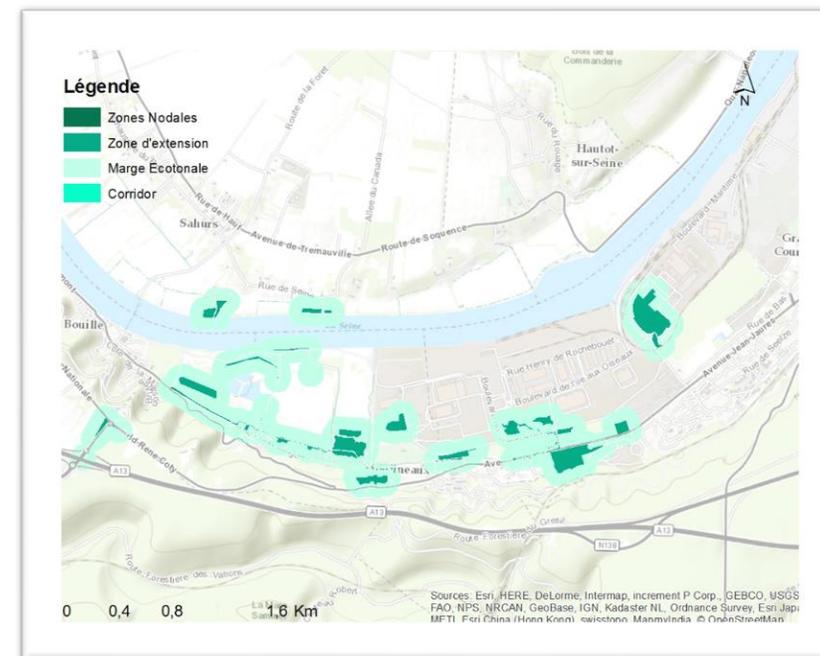
# Démarche d'appel d'offre

## DIFFÉRENTES ÉTAPES :

### 1. Diagnostic écologique du territoire et définition des enjeux

- Données naturalistes disponibles (HAROPA PORT + BDD publiques)
- Description des milieux naturels et des fonctionnalités associées
- Analyse des connexions et discontinuités avec les habitats voisins, en particulier avec les sites d'intérêt connus

-> Définition des enjeux écologiques du territoire de HAROPA PORT, intégré dans un territoire plus large/aux enjeux à différentes échelles, et hiérarchisation



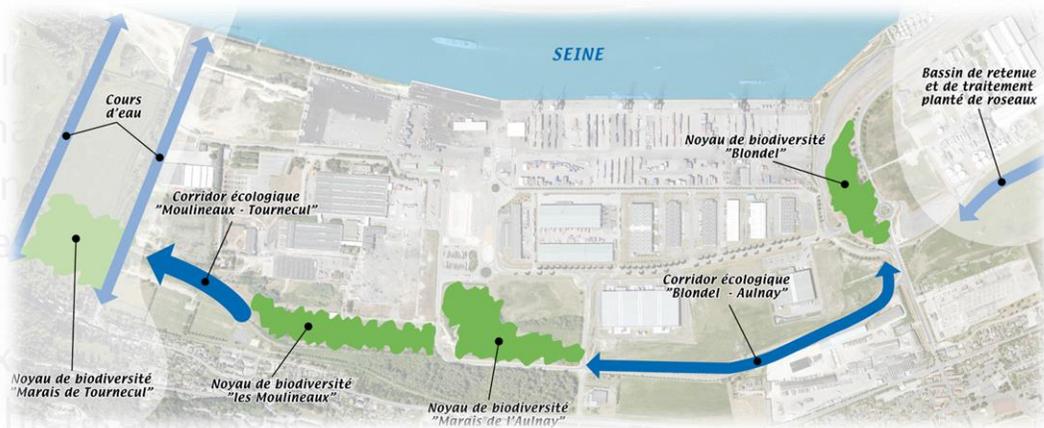
# Démarche d'appel d'offre

## DIFFÉRENTES ÉTAPES :

### 1. Diagnostic écologique

- Données naturelles
- Description des enjeux
- Analyse des enjeux connus

-> Définition des enjeux à différentes échelles, et



### 2. Croisement des enjeux écologiques avec les enjeux de développement portuaire

- Analyse spatiale et identification des points sensibles
- Déclinaison ERC/Hypothèse d'impact maximal
- Identification des besoins en matière de compensation (espèces protégées, ZH, boisements...)

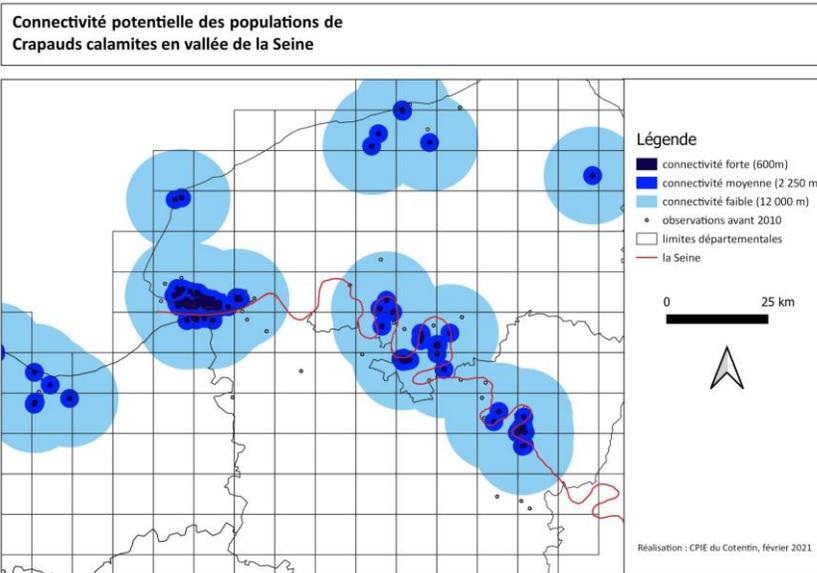
-> Recommandations méthodologiques pour optimiser les compensations au regard du foncier



# Démarche d'appel d'offre

## DIFFÉRENTES ÉTAPES :

### 1. Diagnostic écologique du territoire



### -> Recommandations méthodologiques pour la phase de diagnostic

### 3. Elaboration du SDPN

- Définition des orientations/objectifs à partir des étapes précédentes et des stratégies déjà existantes
- Proposition d'un plan d'actions à 5 ans et des indicateurs d'évaluation
- Méthodologie pour réaliser un éco-bilan

Plan de gestion du Marais d'Azier – Communes de Vazirville-la-Rue (76), Azier (27) et Vieux-Port (27)

PG 2	Coupe et débroussaillage des ligneux aux abords des mares n°1 et 2	Priorité 1
OLT	Restaurer, gérer et maintenir les habitats à fort enjeu de conservation	
OO	Restaurer les mares	

**Description**

Les mares n°1 et 2 sont entourées de ligneux, qui apportent de la matière organique dans les mares (feuilles qui se décomposent, branches mortes...) et contribuent à leur eutrophisation. Ils causent également un ombrage important, entraînant une perte de la diversité notamment pour la faune.

Afin d'éclaircir ces mares, limiter leur eutrophisation et favoriser la biodiversité liée à ces dernières, leurs abords seront ouverts par coupe et débroussaillage des ligneux présents. Cette opération aura lieu entre octobre et décembre, quand l'impact d'une coupe est moindre pour la faune. Les produits de coupe et de débroussaillage seront exportés, afin de ne pas apporter plus de matière organique autour des mares. Ils pourront alimenter le ou les hibernaculum mis en place pour favoriser la présence des reptiles (voir fiche action PG21). Certains ronciers autour des mares seront cependant laissés en l'état afin d'éviter la colonisation des alentours par des espèces exotiques envahissantes et pour laisser des habitats favorables à la Rainette verte, espèce citée dans la bibliographie d'avant 2013.

Cette action sera réalisée entre mi-septembre et fin octobre, avant la période de léthargie des reptiles, afin que les espèces potentiellement présentes puissent fuir lors des travaux.

Une seconde coupe et un débroussaillage pourront être effectués si nécessaire pour maintenir l'ouverture autour des mares les années N+5 et N+10.

**Localisation**

**Exécutants** Prestataires

**Matériel nécessaire**

- Tronçonneuse
- Débroussailluse à disque
- Petit matériel : sécateur, serpe, croissant coupe-ronce



# Démarche d'appel d'offre

## DÉMARCHE PARTAGÉE :

CCTP partagé avec la DREAL

Suivi de l'étude par un Comité + Comités techniques en fonction des spécificités/étapes

### Parties prenantes associées

Etat : DREAL, DRIEAT, DDTM, Ministère, OFB, ONF

Représentants des Régions et Départements

Référents techniques : CBN, MNHN, GIP Seine-Aval, Pnr BSN, CEN, CDL, AESN

Partenaires potentiels : CEN, SAFER, CDL, VNF, collectivités territoriales

Associations environnementales

CSES

## CALENDRIER :

Avril 2024 : appel à candidatures -> infructueux ?

2<sup>nd</sup> semestre 2024 : nouvel appel d'offre

Fin 2024 : démarrage de l'étude (environ 18 à 24 mois)

Merci pour votre  
attention

